



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 18 décembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 12 décembre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme PILLOTTI M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à M. DELIPERI, Mme OTTAVY à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme SICHU, Mme SANNA à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. HABANI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171218-2017_316-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 22/12/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 18 décembre 2017

Délibération N°2017/316

**Renouvellement de la convention de l'Association des Amis
du Palais Fesch**

M. le maire expose à l'assemblée :

A l'instar des musées nationaux et des autres musées des Beaux-arts français, une association de loi 1901 s'est donnée pour but, sous le terme consacré « amis du musée », de soutenir le Palais Fesch musée des Beaux-arts dans ses activités. Ce soutien existe depuis 2011 et a pour objet, en premier lieu, de permettre des acquisitions et des restaurations, grâce aux cotisations de ses membres.

L'intérêt porté par les Ajacciens et les membres de la société civile doit être encouragé et le soutien promotionnel et financier ne doit pas être négligé.

L'appui des Associations des Amis du musée dans la politique muséale des musées est aujourd'hui primordial ; en effet, les missions premières de l'association des amis du Palais Fesch sont d'enrichir et de promouvoir les collections du Palais, de participer au rayonnement du musée et de faciliter son fonctionnement ainsi que d'acquérir, dans l'intérêt du musée, tous objets ayant une valeur artistique ou historique et jugés dignes d'y prendre place (cf. doc joint).

Il est proposé de renouveler la convention (cf.doc joint) entre la Ville d'Ajaccio et l'Association des *Amis du Palais Fesch*.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'importance de l'aide apportée depuis ces six dernières années au Palais Fesch-musée des beaux-arts et en particulier à sa politique d'enrichissement des collections :

D'approuver le renouvellement de la convention l'association des *Amis du Palais Fesch* présentée en pièce jointe

D'autoriser Monsieur Le maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 15 décembre 2017 ;

Considérant, l'importance de l'aide apportée depuis ces six dernières années au Palais Fesch musée des beaux-arts et en particulier à sa politique d'enrichissement des collections

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le renouvellement de la convention l'association des *Amis du Palais Fesch* présentée en pièce jointe ;

AUTORISE

A signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

